

La future politique de cohésion 2021-2027

Conseil départemental
du Cantal

20 septembre 2019

Plan de l'intervention

1. La politique de cohésion en question
2. Les propositions de la Commission européenne
 - budgétaires (quelle enveloppe ?)
 - politiques (quelles thématiques soutenues ?)
3. Comment se préparer ? (*Perspectives du prochain exercice de programmation*)
4. Etat des lieux des négociations

La politique de cohésion en question

Les questions en débat pour l'après 2020

**3 sujets impactent
directement les collectivités
territoriales**

- Quelle enveloppe ?
- Quelles priorités d'intervention et pour quels territoires ?
- Les conditions de mise en œuvre des programmes : critères d'intervention et mode opératoire.
- Les nécessaires améliorations : simplification, cohérence avec les autres dispositifs...

**Une négociation complexe
sur le futur cadre financier
pluriannuel post 2020**

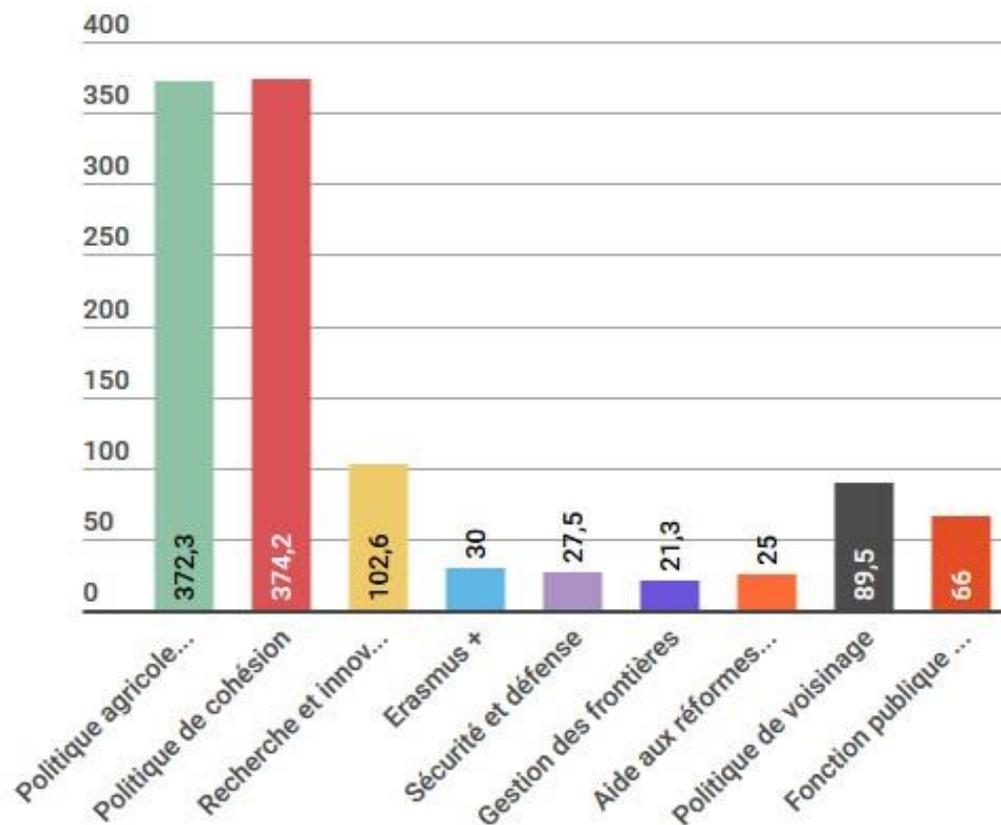
- Quelles conséquences du Brexit ?
- Une remise en cause de certaines politiques (PAC, Cohésion...) par certains acteurs
- De nouvelles priorités : migrations, sécurité, défense
- Un calendrier serré dans un contexte incertain (nouveau Parlement européen)
- « concurrence » du plan d'investissement pour l'Europe (Plan Junker).

Les propositions de la Commission

La Commission a proposé un Cadre Financier Pluriannuel (CFP)
de 1,279 Mds en € courant

Une proposition qui
préserve les deux
grandes politiques
européennes :
PAC et Politique de
cohésion

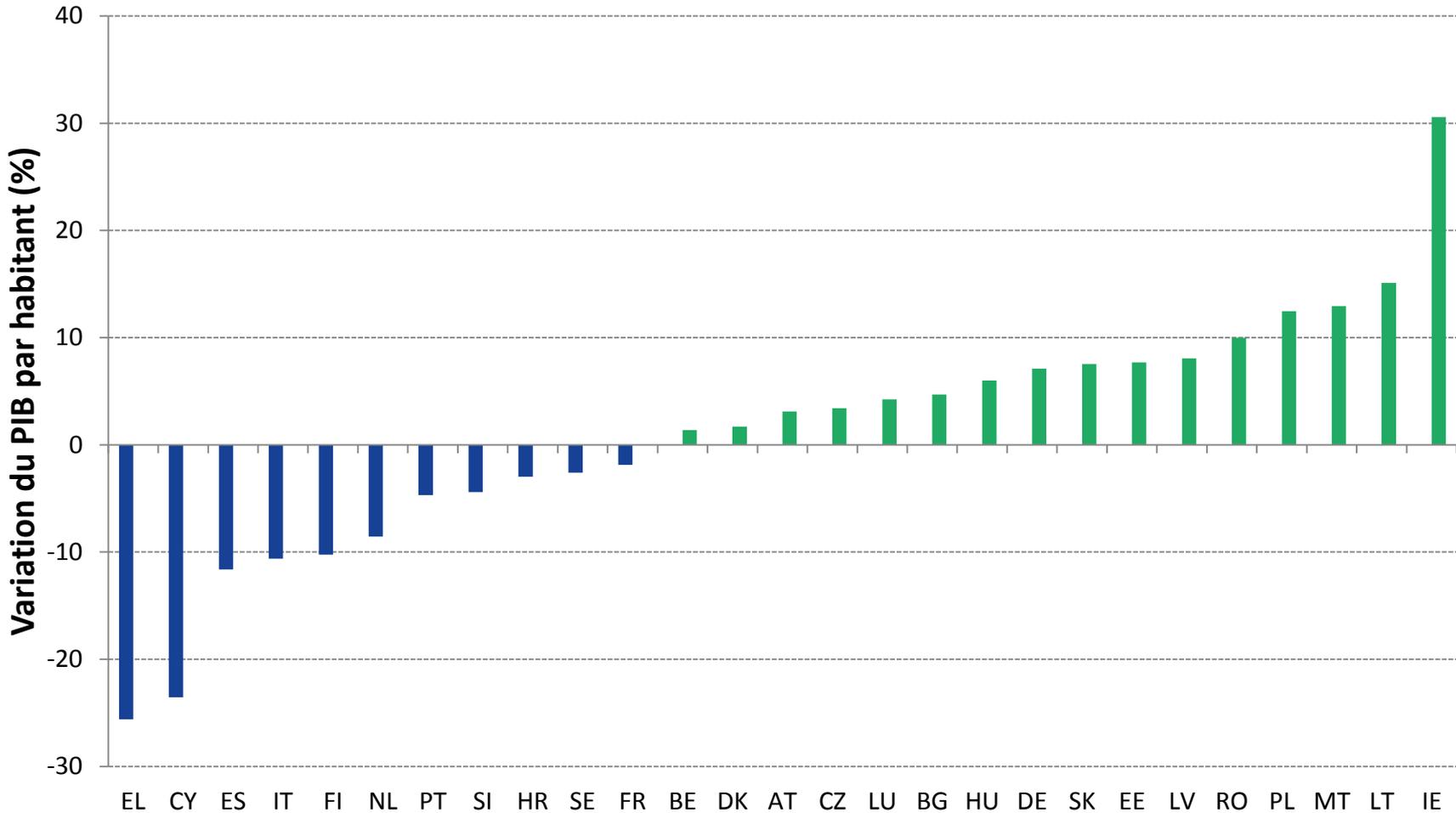
**Augmentation de
3% en valeur mais
une baisse sensible
de 10% en volume
(de 70% du budget
UE à 60%)**



Budget 2021-2027 : les principaux programmes, en milliards d'euros

Les propositions de la Commission

Principal vecteur de changement: le PIB/habitant
Variation entre 2007-2009 et 2014-2016



Les propositions de la Commission

Répartition des enveloppes FEDER-FSE entre les Etats

Estimation pour la France en € courant: 17,9Mds €

État membre	Allocation 2021-27 (Mrd, prix 2018)	Variation par rapport à 2014-2020 (%)	Niveau des aides (EUR/habitant)	Variation par rapport à 2014-2020 (%)
BG	8,9	8	178	15
RO	27,2	8	196	17
HR	8,8	-6	298	0
LV	4,3	-13	308	0
HU	17,9	-24	260	-22
EL	19,2	8	254	12
PL	64,4	-23	239	-24
LT	5,6	-24	278	-12
EE	2,9	-24	317	-22
PT	21,2	-7	292	-5
SK	11,8	-22	310	-22
CY	0,9	2	147	-5
SI	3,1	-9	213	-11
CZ	17,8	-24	242	-25
ES	34,0	5	105	3
MT	0,6	-24	197	-28
IT	38,6	6	91	5
FR	16,0	-5	34	-9
FI	1,6	5	42	2
BE	2,4	0	31	-5
SE	2,1	0	31	-6
DE	15,7	-21	27	-20
DK	0,6	0	14	-3
AT	1,3	0	21	-4
NL	1,4	0	12	-3
IE	1,1	-13	33	-17
LU	0,1	0	16	-14
EU27	331	-9,9	106	-11

Les propositions de la Commission

Nouvelle carte d'éligibilité régionale 2021-2027

Plafond de cofinancement
différencié selon les dispositifs

Régions moins développées
Fonds de cohésion
Interreg

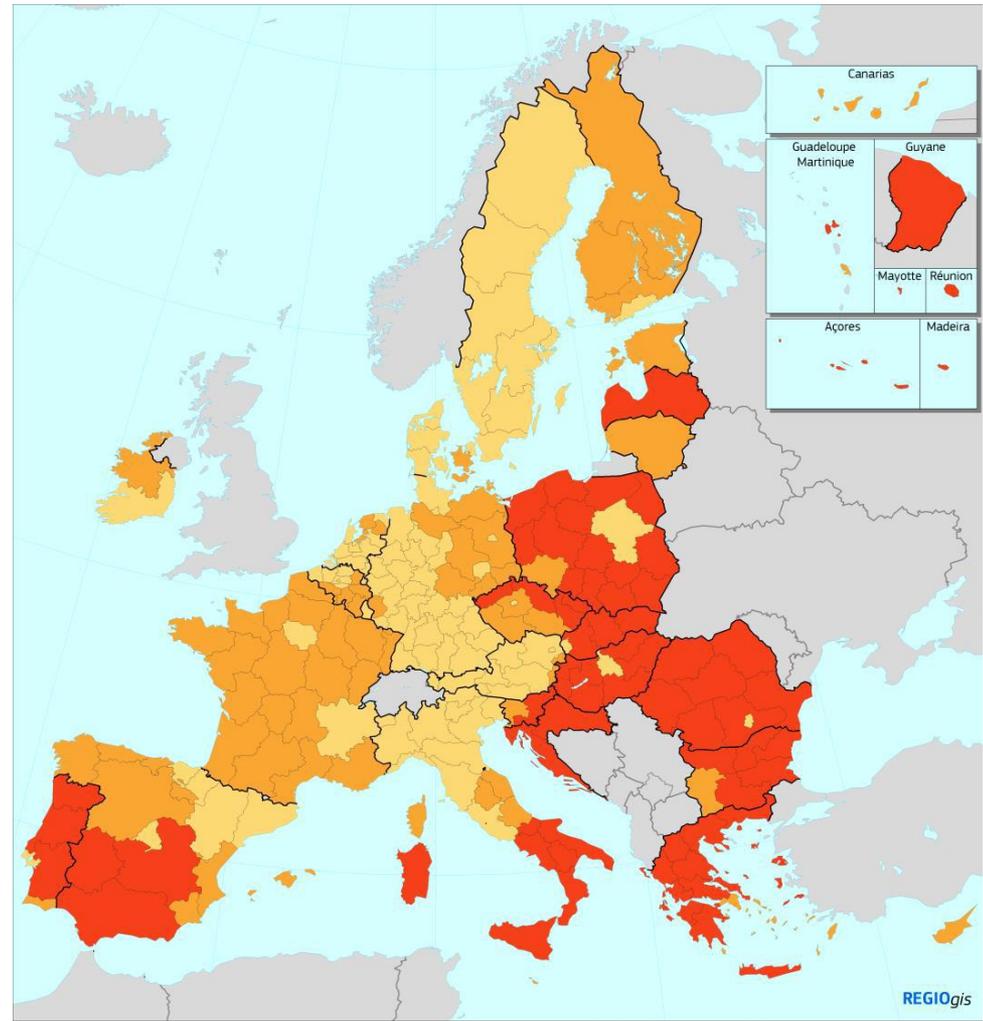
70 %

Régions en transition

55 %

Régions développées

40%



GDP/head (PPS) by NUTS2 region, average 2014-2015-2016

Index, EU-27 = 100

- < 75% (less developed regions)
- 75% - 100% (transition regions)
- >= 100% (more developed regions)

Les propositions de la Commission

Les orientations politiques

Une politique
d'investissement
« moderne »

- Transition vers une économie intelligente et décarbonée
- **Lien renforcée avec le semestre européen et le socle européen des droits sociaux**
- Utilisation accrue des instruments financiers
- **Mesure de la performance et de l'efficacité des programmes**
- Programmation « dynamique » (N+2)

Une politique
simplifiée et
« lisible » sur le
terrain

- **Concentration thématique renforcée**
- Réactivité face aux nouveaux besoins (migration, crise...)
- Pour toutes les régions
- **Approche territoriale consolidée**
- 80 mesures de simplification...

Les propositions de la Commission

Une concentration thématique renforcée sur 5 objectifs stratégiques

85 % du
FEDER avec un
plancher de
60% sur l'OS 1

- **OS 1 : Une Europe plus intelligente**

Innovation, compétitivité, transformation économique, entrepreneuriat, environnement des PME

- **OS 2: Une Europe plus verte, sobre en carbone**

Transition énergétique, économie circulaire, adaptation aux changements climatiques, gestion du risque

- **OS 3 : Une Europe plus connectée**

Connectivité des secteurs de la mobilité, de l'énergie, des TIC

- **OS 4 : Une Europe plus sociale**

Socle européen des droits sociaux, formation, infrastructures sanitaires et sociales

- **OS 5 : Développement territorial des zones urbaines, côtières et rurales**

couvre les autres OS et deux autres thématiques: patrimoine culturel et sécurité

+Art.9 FEDER :

au moins 6 % sur le
développement
urbain durable

Les propositions de la Commission

Allocations prévisibles pour la France

17,954 Mds d'€ (en prix courant)

FEDER : 9,654 Mds d'€

- OS 1 : **4,270 Mds d'€** minimum (60%)
- OS 1 + OS 2 : **6,049 Mds d'€** minimum (85%)
- Autre OS : **3,605 Mds d'€**
- Urbain : **0,576 Mds d'€** (6%)
- Allocation spécifique RUP (outre-mer) : **0,509 Mds €**
- Coopération territoriale européenne (INTERREG) = **1,106 Mds d'€**

FSE : 7,194 Mds d'€

- Inclusion sociale : **1,799 Mds d'€** (au moins 25%)
- Emploi des jeunes : **0,719 Mds d'€** (au moins 10%)
- Privation matérielle : **0,144 Mds d'€** (au moins 2%)

Les propositions de la Commission

L'approche territoriale

Dimension urbaine renforcée via des **thématiques prioritaires**

- 1 objectif stratégique dédié aux questions “territoriales” (OS 5), dont urbaines
- Article 9 du FEDER sur le développement urbain durable
- Article 10 du FEDER sur l’initiative urbaine européenne

Soutien au développement territorial intégré via des **outils de mise en œuvre des programmes** adaptés aux acteurs locaux

- Investissements territoriaux intégrés (ITI) -> plutôt les zones urbaines (à priori...)
- Développement local mené par les acteurs locaux (DLAL) -> zones rurales et côtières
- Autre outils nationaux : si programmé à travers une priorité OS 5 multithématique

Les propositions de la Commission

Focus sur l'objectif stratégique 5

Couvre l'ensemble des 4
autres objectifs
+
objectifs spécifiques



Mesures en faveur du développement social,
économique et environnemental, du **patrimoine
culturel** et de la **sécurité**

- dans les zones urbaines
- dans les zones rurales et côtières

- Conditions :**
1. Mise en place obligatoire d'une stratégie de développement territorial intégré
 2. Les acteurs locaux doivent sélectionner ou être impliqués dans la sélection des opérations

- Avantages :**
- Flexibilité thématique
 - Peut couvrir des zones « fonctionnelles »
 - Peut mobiliser plusieurs fonds

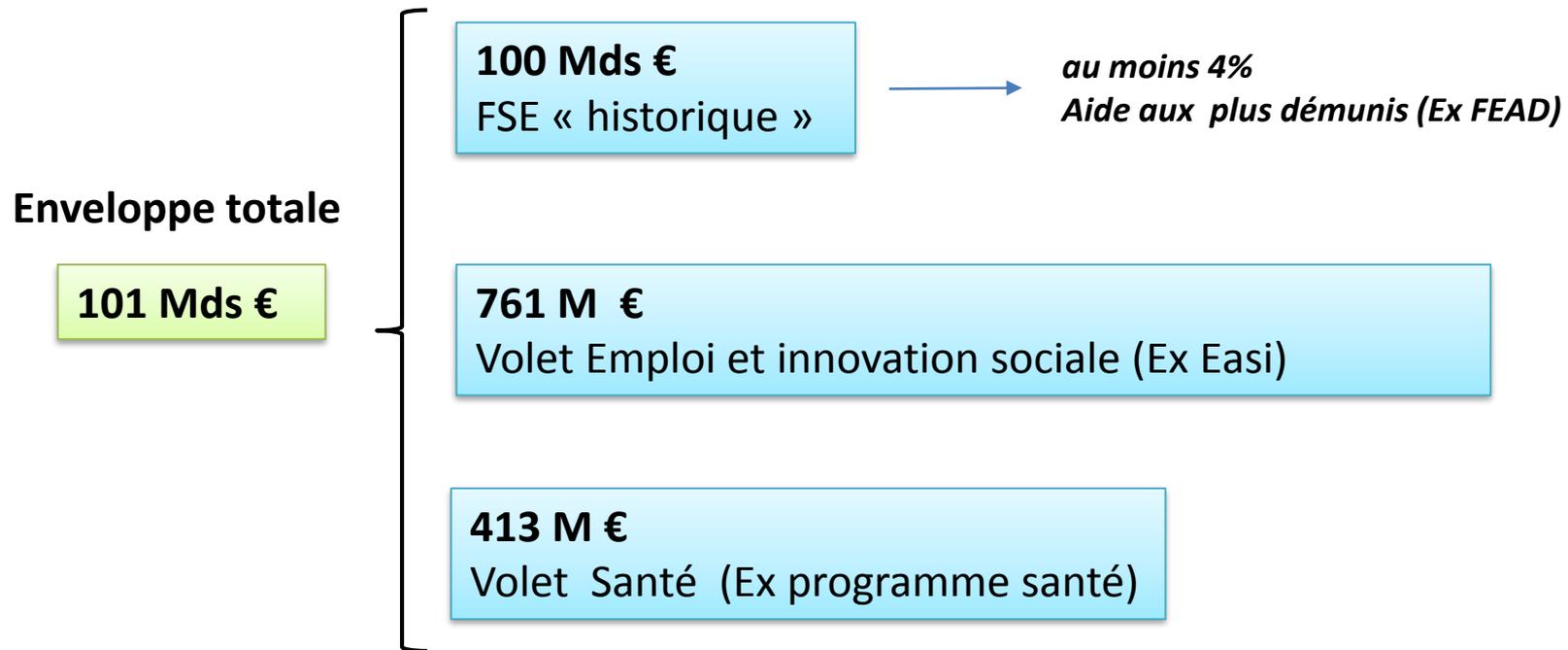


Beaucoup d'incertitude sur cet Objectif stratégique et fort cadrage national...

Les propositions de la Commission

Focus sur le FSE +

Le FSE + fusionne l'actuel Fonds social européen (**FSE**), l'initiative pour l'emploi des jeunes (**IEJ**), le Fonds européen d'aide aux plus démunis (**FEAD**), le programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (**EaSI**), et le programme «**Santé**» de l'UE



Les propositions de la Commission

Focus sur le FSE +

De enveloppes réservées

25% pour l'inclusion sociale, notamment des plus démunis (3% au minimum pour des personnes en très grande pauvreté).

10 % pour l'employabilité des jeunes (dans les Etats comptant un nombre élevé de jeunes ne travaillant pas et ne suivant pas une formation).

2% pour la privation matérielle



Lien renforcé des programmes avec le **semestre européen** et le **socle européen des droits sociaux**

Les propositions de la Commission

Focus sur le FSE +

Le socle européen des droits sociaux

Adopté par les trois institutions européennes (Commission, Conseil de l'UE et Parlement européen) lors du sommet social de Göteborg le 17 novembre 2017.

➔ **20 principes et droits en matière sociale et d'emploi qui doivent guider l'action de l'UE et de ses Etats membres**

Visé à la fois les financements de l'UE (notamment le FSE+) mais également la réglementation

Exemples Directive sur équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Directive sur les conditions de travail

Règles relatives au détachement des travailleurs

...



Certains Etats, **dont la France**, souhaitent en faire une conditionnalité dans la mise en œuvre du budget européen et notamment celui de la politique de cohésion

Les propositions de la Commission

Focus sur le FEADER

Maintien dans le corpus juridique de la PAC et sortie du règlement général sur la cohésion (RPDC)...

Un enjeu : harmoniser les règles (éligibilité, outils...) avec les fonds de la politique de cohésion (FEDER et FSE)



Diminution des enveloppes, qui pèse essentiellement sur le développement rural (-28% pour le FEADER)...

Mds € courants	2014-2020	2021-2027
Total PAC	380,7	365
Feaga (1 ^{er} Plier)	287,6	286,2
Feader (2^{ème} pilier)	93,0	78,8

Exigences minimales pour la dotation du FEADER

- 30% pour les interventions dans le domaine de l'environnement et du climat
- 5% pour LEADER

Les propositions de la Commission

Focus sur la coopération territoriale européenne

Les enveloppes

8,43 milliards d'€ (soit 2,5 % de l'enveloppe des Fonds pour la politique de cohésion) avec 2 volets « classiques » :

Volet transfrontalier (52,7% contre 74,05% pour 2014-2020)

Volet transnational et **maritime** (31,4% contre 20,36% pour 2014-2020)

et **deux nouveaux volets**: la coopération ultrapériphérique et les investissements interrégionaux en matière d'innovation.

Le volet interrégional est maintenu mais vidé de sa substance.

Les principales nouveautés

Système de « prime » aux territoires frontaliers « densément peuplés », regroupant au moins la moitié de la population à **moins de 25 km de la frontière**



Dispositif très contesté !

Taux de cofinancement : 70% (au lieu de 85%)

Transfert des frontières maritimes du volet transfrontalier au volet transnational

Perspectives du prochain exercice de programmation

Les principales nouveautés

❖ Lien renforcé avec le « semestre européen » (gouvernance économique)

Deux moments clés :

Lors de l'élaboration des programmes, sur la base des rapports et recommandations pays (publiés en février 2019)

Lors de la révision de 2025, prise en compte des dernières recommandations par pays.

❖ Approche renforcée sur les résultats (objectifs à atteindre)



1. L'analyse économique guide les priorités d'investissements
2. Les investissements produisent **des résultats mesurables**

3. Fort enjeux liés à la négociations des indicateurs (de résultats et de réalisation)

Perspectives du prochain exercice de programmation

Les principales nouveautés réglementaires

- ❖ **Mise en œuvre plus rapide des programmes : Les autorités de gestion existantes n'auront pas à être à être redésignées** (*mais question pour la France...car le transfert des fonctions d'autorité de gestion organisé par la loi MAPTAM*)
- ❖ **80 mesures de simplification** : Volonté de faire davantage « confiance » aux dispositifs nationaux et régionaux
 - Système « proportionné » au taux d'erreur des programmes
 - Vérification des paiements sur « échantillon » (et non plus 100%)
 - Audits de système supprimés
 - Procédure plus simple d'approbation des comptes
 - Autorités de certification peuvent être remplacées par une fonction « comptable » au sein de l'autorité de gestion
 - Recours privilégiés aux couts simplifiés



En contrepartie : dégageant des crédits ramené à N+2 et principe et mesure renforcée de la performance (indicateurs)

Perspectives du prochain exercice de programmation

Ce qui ne changera pas...

- ❑ **Adéquation des projets avec les objectifs du programme européen**, concentré lui même sur des priorités européennes (concentration renforcée pour le post 2020) -> semestre européen
- ❑ **Accent mis sur le caractère innovant et l'intérêt du projet au regard des priorités européennes...**
- ❑ **Présentation d'objectifs de réalisation et de résultats mesurables**
- ❑ **Anticipation des exigences en termes**
 -  De contrôle (commande publique et aide aux entreprises notamment)
 - De justification de la dépense (couts simplifiés...)
 - De gestion du temps (dégagement des crédits non consommés à N+2)

Perspectives du prochain exercice de programmation

Les priorités de la Commission européenne pour la France dans le cadre du semestre européen (annexe D du rapport Pays)

❖ Les faiblesses identifiées :

- Faible activité entrepreneuriale (par rapport à la moyenne UE) et faible taux de survie des PME
- Innovation importante mais toujours en dessous de la moyenne UE
- Objectifs ambitieux en matière de climat, mais pas encore atteint
- Inégalité de l'accès au travail pour les plus vulnérables, résultat insuffisant de la formation professionnelle initiale et continue au regard des besoins du marché
- Montée de l'exclusion sociale
- **Nombreuses disparités territoriales**
- Problèmes spécifiques dans les DOMs : connectivité digitale et physique, infrastructures de santé et d'éducation défailante,,,

Perspectives du prochain exercice de programmation

Les priorités de la Commission européenne pour la France (annexe D du rapport pays)

❖ Les thématiques d'investissement proposées:

- Renforcer la RD&I sur la base des « stratégies régionales de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente » - RSI 3 **(OS1)**
- Energie renouvelables et efficacité énergétique **(OS2)**
- Très Haut débit dans les RUP (Dom Français) et mobilité dans les territoires frontaliers **(OS3)**
- Accès à l'emploi et formation continue **(OS 4)**
- Cohésion des territoires et outils territoriaux - ITI, DLAL **(OS 5)**

Les besoins identifiés dans les territoires (selon l'AFCCRE)

- **FEDER :**
 - Soutenir et développer les services de proximité (publics et marchands) dans les territoires en difficulté (urbains et ruraux)
 - Répondre aux besoins spécifiques liés à la désertification médicale (télémédecine, e.santé...)
 - Revitaliser les centres villes et les centres bourg
 - Développer les mobilités
 - Améliorer l'utilisation des sols et d l'espace, y compris en milieu urbain (partage de l'espace public, friches industrielles...)
 - Efficacité énergétique dans les bâtiments publics (par ex. collèges)
 - Prendre en compte des besoins environnementaux (notamment qualité de l'air, gestion de l'eau et préservation de la biodiversité...)
 - Favoriser l'accès à la culture dans tous les territoires
 - ...

Les besoins identifiés dans les territoires (selon l'AFCCRE)

- **FSE :**
 - Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes adultes dans tous les territoires
 - Garantir un logement pour tous
 - Développer l'ESS
 - Lutter contre les facteurs d'exclusion des plus fragiles (femmes, jeunes...)
 - Mieux adapter les formations aux besoins des territoires
 - ...

Les besoins identifiés dans les territoires (selon l'AFCCRE)

- **FEADER :**
 - Augmenter la part du FEADER consacré au développement local hors aides agricoles (10% du FEDADER)
 - Consolider Le programme LEADER
 - Favoriser la transition vers une agriculture et des activités rurales respectueuses de l'environnement (ex. circuits courts)
 - Lutter contre l'isolement social et économique (développement des tiers lieux...)

Etat des lieux des négociations

Les arbitrages français en matière de gouvernance

➤ Comité Etat-Région le 2 juillet

- **Propositions du Gouvernement :**

FEDER : Les Régions restent autorités de gestion

FSE : Statu quo avec un Programme opérationnel national FSE (Emploi-inclusion) et des programmes opérationnels régionaux (Formation), Possibilité pour les Départements d'être Organisme Intermédiaire.

En revanche, l'Etat propose la mise en place d'un guichet « unique » FSE au niveau régional avec une plate forme numérique

FEADER : Reprise par l'Etat des mesures surfaciques : MAE, Agriculture biologique et ICHN (soit les 2/3 des plan de développement rural 2014-2020

Les Régions restent autorité de gestion des autres mesures : investissements, installation, développements rural (dont LEADER)

FEAMP: Statu quo avec un PO national s'appuyant sur les Régions en tant qu'OI

Etat des lieux des négociations

Prochaine étapes

- **Poursuite du processus législatif européen entre le Conseil de l'UE et le nouveau Parlement européen**

- **Elaboration des programmes en France :**

Négociation de l'accord de partenariat France-Commission européenne : 2019-2020
(objectif d'adoption pour la fin 2020)

Concertation sur les programmes au niveau national (FSE) et régional (FEDER-FEADER-FSE régionalisé) = 2019

Dialogue informel avec la Commission sur chaque programme

Remise des premiers projets stratégiques : fin 2019-début 2020

Contacts

Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

20, rue d'Alsace-Lorraine 45000 Orléans

Tél. : 02 38 77 83 83

www.afccre.org

Pôle Territoires et Cohésion

Christophe Moreux : christophe.moreux@afccre.org

Sabine Martorell : Sabine.martorell@afccre.org